

Courrier de l'administrateur salarié CGT et UGICT/CGT adressé au Président d'Air France



Pascal ZADIKIAN
Administrateur représentant les salariés
Elu CGT et Ugict - CGT
e-mail : pascal.zadikian@free.fr

Roissy, le 20 octobre 2004

Lettre ouverte

Monsieur Jean-Cyril SPINETTA
Président d'Air France
CL.DA

N/Réf. : CA-PZ/2004-02/ac

Monsieur le Président,

J'ai été saisi par des personnels féminins PNC de faits pour le moins atterrants, et qui m'inquiètent au plus haut point.

Il est imposé à mes collègues de la division AMO « le port obligatoire du foulard et d'une blouse ou de vêtements amples et couvrants pour le personnel féminin » pour sa sortie de l'avion à Téhéran.

En cas de refus, il est procédé par la Direction de l'entreprise à un retrait sur salaire.

Je m'associe au personnel PNC féminin qui refuse d'effectuer le vol, parce qu'il considère que le port du foulard porte atteinte à sa dignité, à son intégrité et qui apporte son soutien à la lutte des femmes iraniennes pour leur émancipation.

Dans la plupart des pays musulmans, les femmes ont disposé dans l'Histoire d'un certain nombre de droits, avant même qu'ils soient acquis pour les femmes européennes. Aujourd'hui, évidemment la situation est toute différente...

Il serait par ailleurs réducteur de considérer la question du foulard sous un angle essentiellement culturel. L'éclosion du fondamentalisme marque un retour en arrière dont le repli sur soi identitaire est le pendant du processus de mondialisation, duquel nombre de peuples de cette partie du monde sont exclus.

Récemment, la République a su imposer ses principes et ainsi exercer sa faculté de jugement. Face à une violence, qui même si elle peut apparaître symbolique, n'en demeure pas moins menaçante, l'Etat français a fait le choix de ne pas rester neutre.

Cette position est courageuse. Un modèle de société marqué comme le nôtre par une certaine modernité, constitué à partir de conventions et de chartes, ne saurait se suffire de simples déclarations d'intention.

Au vu des informations qui m'ont été fournies par mes camarades PNC de l'UGICT/CGT, notamment en terme de dispositions légales, il semblerait plus judicieux pour la Direction de la division AMO de réfléchir à une solution qui tout en préservant les intérêts de l'entreprise laisserait le choix au personnel PNC féminin d'accepter ou de refuser ce type de destinations, sans risque de sanctions pécuniaires.

Souhaitant que ce dossier évolue positivement, je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'expression de mes sentiments distingués.

Pascal ZADIKIAN